

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 février 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2020-02-100 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
 - 4.5. Avis de motion. Règlement modifiant le règlement de circulation.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-02-101 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2019-38-TP - CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHE À ROULETTES.

CONSIDÉRANT que le 15 janvier 2020, la direction du greffe a procédé à un appel d'offres public pour la conception et la construction d'un parc de planche roulettes;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 17 février 2020 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues soit :

- Papillon Skate Parc inc.
- Tessier Récréo-Parc inc.

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé le 17 février 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour la conception et la construction d'un parc de planche à roulettes à la société ayant obtenu le meilleur pointage, soit la société Papillon Skate Parc inc., pour un montant de 170 000.00 \$ à l'exclusion des taxes sur la base des prix forfaitaires soumis;
- QUE cette dépense soit imputée à même le fonds de parcs et terrains de jeux pour un montant de 150 000 \$;
- QUE le reliquat de cette dépense soit financé à même les surplus.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-02-102 CONFIRMATION. AUTORISATION DE SIGNATURE. CRÉDIT-BAIL.

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-052 concernant l'achat d'un véhicule neuf de marque Ford F-150 auprès de la société Solution Ford pour un montant financé par crédit-bail avec option d'achat de 48 623.74 \$ qui comprend le véhicule, la boîte, un tiroir coulissant et tout le système d'éclairage d'urgence, et ce, sur une période de 60 mois;

CONSIDÉRANT que le contrat de financement doit être signé par un représentant autorisé de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil confirme et autorise le greffier, Me Denis Ferland, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de financement pour l'achat d'un véhicule neuf de marque Ford F-150 auprès de la société Solution Ford pour un montant de 48 623.74 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-02-103 PRÉCISION. HEURES DE GLACE.

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-304 relative au programme d'attribution des heures de glace 2019-2020 pour l'Association de hockey mineur et le Club de patinage artistique;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-11-564 autorisant un premier paiement au Centre Sportif Mercier pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'entente de 5 ans intervenue entre les différents intervenants;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier offre également des heures de patinage libre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil autorise un second paiement de 82 161.14 \$ (taxes incluses) au Centre Sportif Mercier dans le respect de l'entente de 5 ans et des contrats annexes définissant le détail des montants;
- QUE la dépense soit imputée au poste 02-701-10-970 pour le hockey et le patinage artistique (montant de 64 819.28 \$ taxes nettes);
- QUE la dépense soit imputée au poste 02-701-30-510 pour le patin libre du dimanche et mercredi (montant de 10 204.57 \$ taxes nettes).

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-02-104 MANDAT. REPRÉSENTATION PATRONALE. CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE MERCIER.

Le Conseiller Philippe Drolet dénonce un intérêt quant au présent point à l'ordre du jour et se retire des délibérations.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil mandate la société Bélanger Sauvé et Me Richard Coutu afin de représenter la Ville dans le cadre de la négociation pour le renouvellement de la convention collective des pompiers et pompières du Québec, section locale Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-02-105 AVIS DE MOTION. RÉGLEMENT MODIFIANT LE RÉGLEMENT DE CIRCULATION.

- Je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de circulation sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 04.

La période de questions a eu lieu

2020-02-106 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 06.

ADOPTÉE à l'unanimité